

Figure 190 : Carte de la localisation du patrimoine protégé du territoire d'étude

V. 2. 4. Le contexte topographique

La commune de Bligny-lès-Beaune est replacée dans un contexte topographique afin de démontrer que le relief fait partie des principales explications du paysage actuel. En effet, il est responsable des types de vue perçue par l'observateur lors du parcours du territoire d'étude, et justifie la présence de bâtis et de certains types de végétation.

La topographie est grandement influencée par le passage des cours d'eau du territoire d'étude, dont les principaux sont :

- La Vandène, qui traverse l'AEE et l'AER sur un axe nord-ouest/sud-est ;
- La Bouzaise, qui vient de l'est de l'AEE en traversant le centre de Beaune.

De ce fait, la carte topographique ci-contre indique que le relief oscille entre 240 et 510 mètres d'altitude. Elle est caractérisée par :

- Le vert qui domine les trois quarts du territoire d'étude, et dont l'étendue semble relativement uniforme. Cette couleur indique la présence de points relativement bas du territoire d'étude et tend à témoigner de la présence de vastes étendues aux courbes étirées qui s'ondulent ponctuellement ;
- Une coloration par des teintes chaudes de la portion nord-ouest de l'AEE, indiquant la présence soutenue de collines aux amplitudes d'altitude relativement variées. Sur cette localité, le territoire d'étude gagne nettement en hauteur, ce qui aurait tendance à ouvrir les paysages sur les environs.



Figure 191 : Photographie des mouvements topographiques du territoire d'étude, capturée depuis les hauteurs de Volnay
(Crédit photo : Google Street View)

Globalement, le territoire d'étude semble présenter des variations d'altitude essentiellement notables sur sa portion nord-ouest. Cette spécificité peut être favorable à une visibilité des parcelles du projet, puisque l'observateur à différentes occasions de prendre de la hauteur et de découvrir un paysage profond dans cette direction. Autrement, la majorité de l'emprise des aires d'étude semble se définir par des terres aux courbes étirées. Par le manque de prise de hauteur, la profondeur des champs de visibilité qui présentent ces caractéristiques peut rapidement se limiter au premier obstacle visuel rencontré, ce qui limite les chances de percevoir le site d'étude.

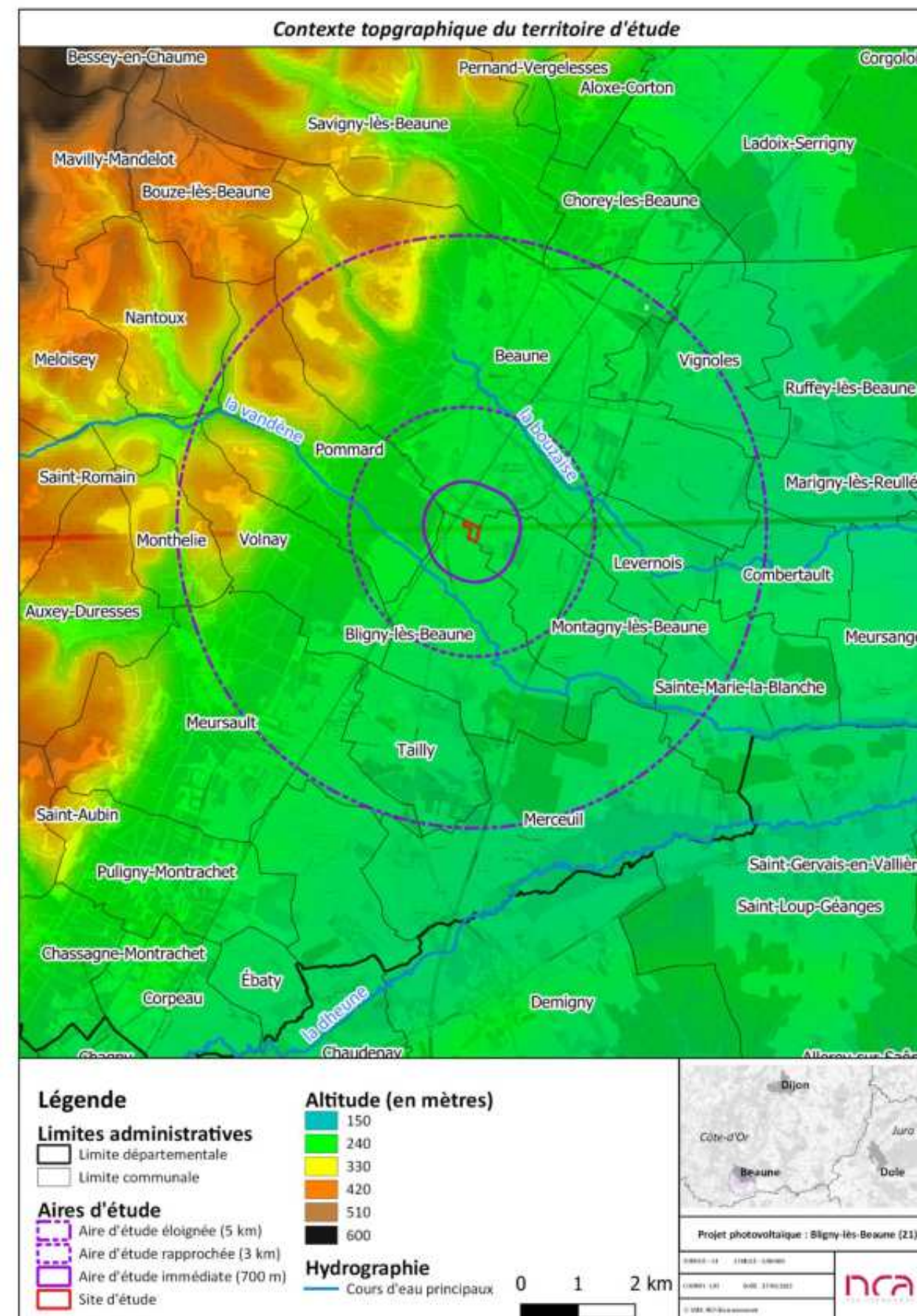


Figure 192 : Carte topographique du territoire d'étude

V. 2. 5. Le contexte paysager

Tous les éléments précédemment vus expliquent le contexte paysager dans lequel s'inscrit aujourd'hui le site d'étude de Bligny-lès-Beaune. L'Atlas des Paysages a recensé les différentes entités paysagères qui composent le territoire de la Côte-d'Or. Le territoire d'étude s'inscrit sur 4 d'entre elles, qui sont : *Beaune*, *la Plaine de Beaune*, *le vignoble Bourguignon*, *le vignoble des Hautes Côtes*. Elles sont décrites ci-dessous.

Beaune

Comme son nom l'indique, cette entité paysagère comprend le tissu urbain de la sous-préfecture et sa couronne. Les paysages qu'elle propose sont urbains et périurbains, et présentent une grande diversité de motifs bâtis aux fonctions diverses. Le centre inclut le patrimoine architectural de l'entité paysagère qui se décline ensuite en installations plus modernes puis industrielles à mesure que l'observateur s'éloigne de son cœur. La proximité du bâti rend l'appréciation de l'environnement adjacent difficile, les constructions venant constamment contraindre les champs de visibilité. L'entité paysagère inclut le passage de la rivière de la Bouzaise qui vient ponctuellement animer la découverte de Beaune.



Figure 193 : Photographie de l'entité paysagère de Beaune, caractérisée par le tissu urbain
(Source : Google Street View)

La plaine de Beaune

Cette entité paysagère s'établit à l'ouest de la sous-préfecture et se caractérise par une succession de plaines cultivées qui s'inscrivent sur les courbes étirées du territoire d'étude. L'enchaînement de parcelles céréalières morcèle les espaces dont l'étendue est ponctuellement interrompue par des bosquets, des petits boisements ou des bandes arborées. Cependant, cette végétation volumineuse reste positionnée de manière éparse, ce qui permet d'offrir des paysages relativement profonds qui témoignent de l'immensité des plaines environnantes. Dans cet environnement ouvert, tout élément de paysage vertical vient contraster avec l'horizontalité de l'espace en guidant la lecture du paysage. Cette entité paysagère caractérise une partie des abords proches du site d'étude, pouvant en favoriser la lecture.



Figure 194 : Photographie d'un paysage de l'entité paysagère de la plaine de Beaune, présentant une succession de culture rehaussée par des bandes arborées
(Source : Google Street View)

Le vignoble Bourguignon

Cette entité paysagère caractérise la majorité de la moitié ouest des aires d'étude. Elle témoigne de l'implantation de vignobles prestigieux qui s'inscrivent sur des courbes relativement étirées, semblables à celles sur laquelle prend place l'entité paysagère précédente. Cependant, le motif proposé est tout autre. La succession de rangs de vigne apporte une certaine géométrie à ces paysages en accentuant les perspectives. Cette spécificité paysagère qualifie également les scènes offertes par le parcours du bien UNESCO : les Climats du vignoble de Bourgogne. Malgré leur planitude initiale, les paysages proposés sont souvent rehaussés sur l'arrière-plan par le vignoble des Hautes Côtes qui se dessine sur les cuestas environnantes. Ces courbes étirées peuvent favoriser l'ouverture des paysages en direction du site d'étude, pouvant ainsi en faciliter la visibilité.



Figure 195 : Photographie d'un paysage de l'entité paysagère du vignoble Bourguignon, dont les perspectives sont accentuées par la succession de rangs de vigne
(Source : Google Street View)

Le vignoble des Hautes Côtes

Cette unité paysagère s'inscrit sur l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, au niveau des points d'altitude les plus hauts du territoire d'étude. À présent, la succession de vignobles prend place sur les pentes plus ou moins abruptes des collines, en déclinant vers l'est, direction dans laquelle se trouve le site d'étude. En effet, les paysages offerts s'ouvrent nettement sur les environs en présentant les motifs précédemment décrits, à savoir Beaune, sa plaine et le vignoble Bourguignon. Il peut donc être possible de lire le motif des parcelles du projet en parcourant cette entité paysagère.



Figure 196 : Photographie d'un paysage de l'entité paysagère du vignoble des Haute Côtes
(Source : Google Street View)

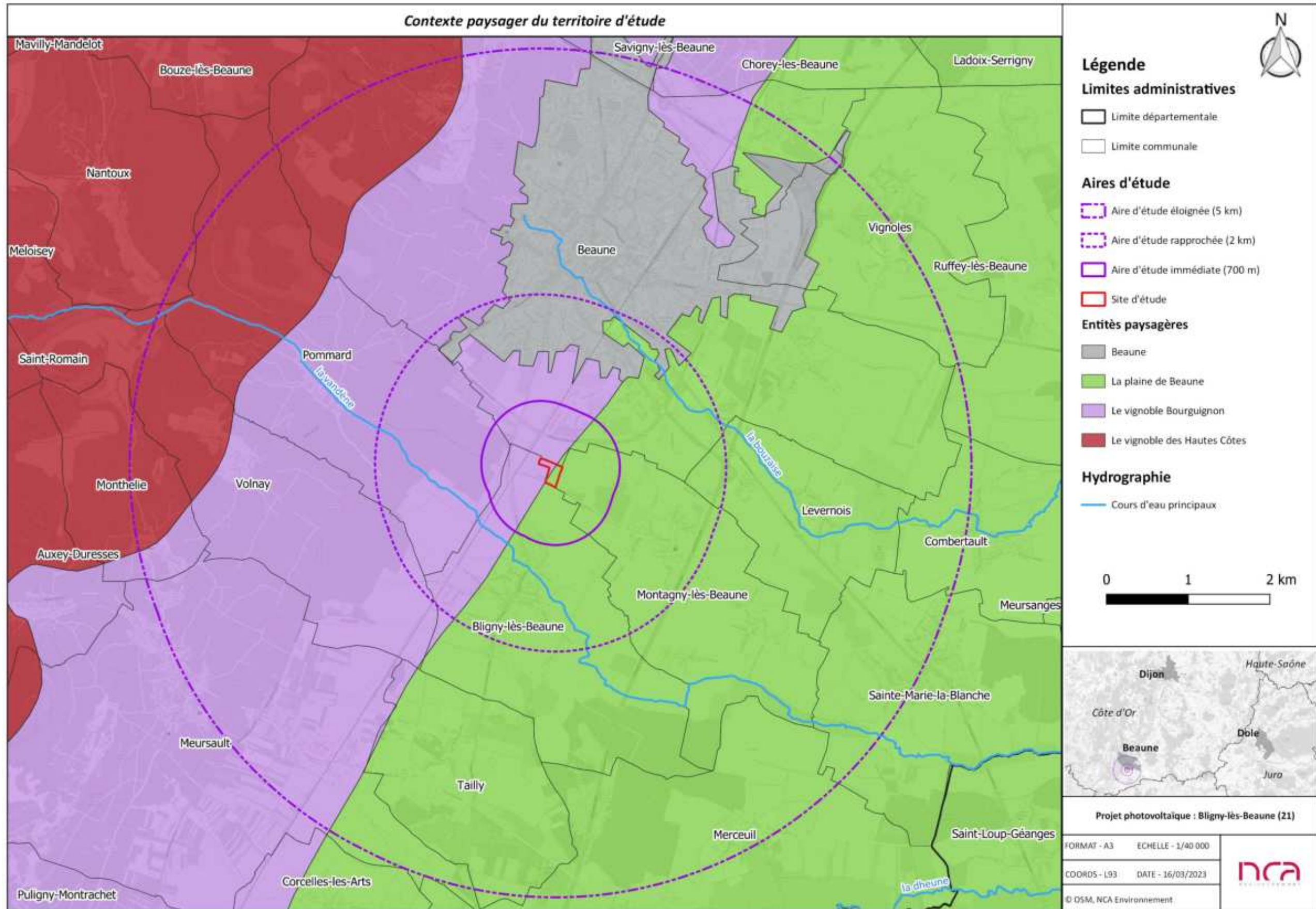


Figure 197 : Carte des unités paysagères des aires d'étude

V. 3. Analyse paysagère des aires d'étude éloignée et rapprochée

V. 3. 1. Influence de la topographie sur les vues et l'ambiance paysagère

La Figure 198 illustre la topographie du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Le relief a une grande influence sur notre vision et notre perception du paysage, puisqu'il est en partie responsable des différentes vues que l'observateur sera amené à rencontrer. Rappelons que le territoire d'étude s'inscrit sur les 4 entités paysagères suivantes : *Beaune, les plaines de Beaune, le vignoble Bourguignon et le vignoble des Hautes Côtes*. Elles présentent des caractéristiques topographiques qui leur sont propres. En effet, on peut remarquer que le relief qui caractérise les deux tiers ouest se dessine sur des courbes étirées qui sont le support du tissu urbain de Beaune, de plaines cultivées et de vignobles. Cette planitude contraste avec le volume de l'extrémité nord-ouest de l'AEE qui est caractérisée par les vignobles des Hautes Côtes. Les principaux cours d'eau qui traversent les aires d'étude, à savoir la Bouzaise et la Vandène, sont peu encaissés et relativement discrets dans le paysage. Différents axes de circulations ponctuent le territoire d'étude en rejoignant le centre de Beaune, comme la D 973 et l'A6. Une voie ferrée vient également scinder le territoire en deux, en délimitant également le bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO : les Climats du vignoble de Bourgogne. Bien que la coupe topographique fasse mention d'une amplitude d'altitude importante (de 190 à 400 m), les paysages tracés par le relief sont plutôt binaires. D'une part, les plaines cultivées et viticoles témoignent d'une planitude certaine. D'autre part, les coteaux boisés et investis par la vigne, viennent dominer ces courbes étirées en faisant la particularité de ces paysages.

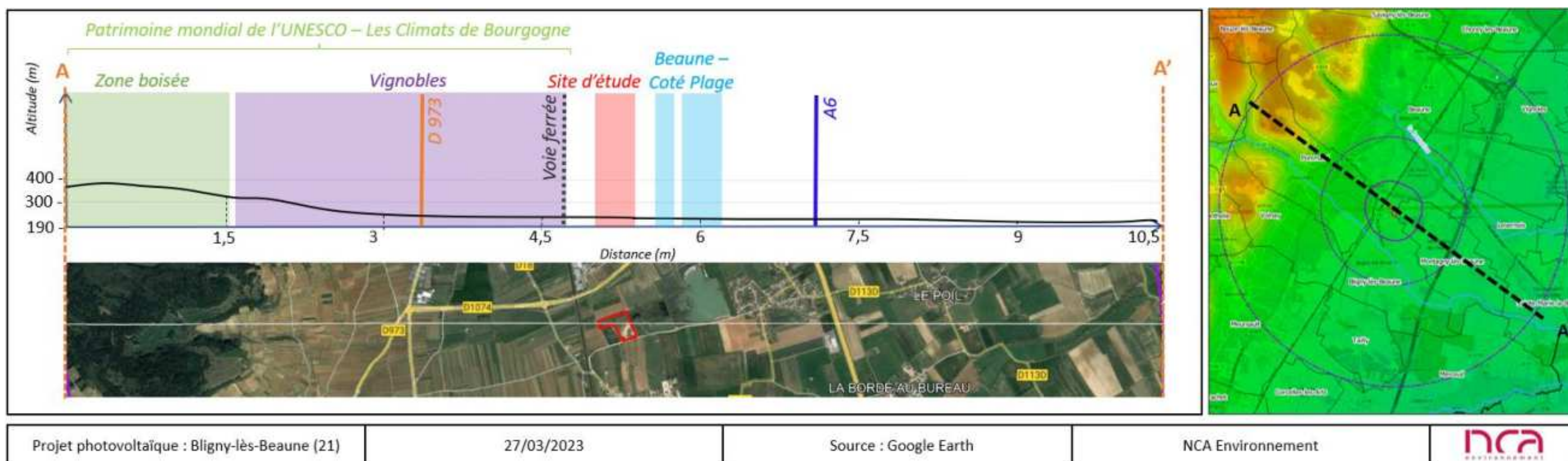


Figure 198 : Profil altimétrique du territoire d'étude
(Source : NCA Environnement)

La coupe en page précédente montre que l'identité topographique du territoire d'étude est plutôt binaire. Sur la carte topographique, deux cours d'eau majeurs viennent traverser les aires d'étude sans pour autant intervenir dans les paysages de manière soutenue. Cela s'explique par leur largeur limitée et par leur faible encaissement. L'un d'entre eux, la Bouzaise, intervient dans le centre de Beaune en étant, la plupart du temps, imperceptible. En effet, le cours d'eau devient souterrain à l'approche de la ville, puisque celle-ci s'est bâtie sur son passage. Par la rareté de sa perception, les paysages qui l'incluent sont remarquables et souvent bordés d'une végétation dense et d'aménagements spécifiques.



Figure 199 : Photographie de la Bouzaise à l'approche du centre de Beaune
(Crédit photo : NCA Environnement)

La coupe topographique en page précédente indique que la majorité du territoire d'étude est qualifié par une succession de plaines qui traduit la présence de courbes étirées. Ces douces ondulations, parfois difficilement perceptibles, sont le support de cultures céréalières sur la partie est des aires d'étude. En les parcourant, l'observateur a peu d'occasions de prendre de la hauteur, ce qui devient défavorable à l'appréciation du site d'étude à mesure qu'il s'en éloigne. En effet, la végétation volumineuse environnante ainsi que les zones bâties viennent bien souvent limiter la profondeur de ses champs de visibilité.



Figure 200 : Photographie des plaines cultivées qui qualifient la moitié est des aires d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Cette planitude persiste à mesure que l'on se dirige vers l'ouest, mais son occupation varie. En effet, une fois la voie ferrée dépassée, les vignobles viennent qualifier les paysages en proposant un tout autre motif. Cette différence marque le début du périmètre du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les Climats du

vignoble de Bourgogne. Lors de son parcours, le contraste précédemment décrit avec les Hautes Côtes prend tout son sens, puisque les collines de l'extrémité nord-ouest de l'AEE viennent qualifier l'arrière-plan des paysages en créant un effet remarquable. Lors du parcours de ces plaines viticoles, le regard de l'observateur a tendance à se diriger vers ces coteaux abrupts. En orientant son regard vers le site d'étude, le constat est le même que précédemment : le manque de hauteur permet difficilement à l'observateur de lire les parcelles du projet.



Figure 201 : Photographie des plaines viticoles qui s'ouvrent sur les Hautes Côtes
(Crédit photo : NCA Environnement)

A l'approche des Hautes Côtes, l'observateur gagne subitement en altitude. Il suit les routes sinueuses dont la fonction principale est de desservir les différents vignobles et les villages environnants. Les pentes notables déclinent nettement en direction du site d'étude, l'absence de végétation volumineuse venant ouvrir les paysages. Les champs de visibilité offerts s'étendent alors sur plusieurs kilomètres, ce qui est favorable à la lisibilité du site d'étude. Des panoramas, tels que celui présenté ci-dessous, sont appréciables lors de l'entièreté du parcours de cette localité. Cependant, la lecture du site d'étude est fortement atténuée par la faible emprise des parcelles du projet et par la distance qui les sépare de l'observateur.



Figure 202 : Photographie des panoramas observables en direction du site d'étude, lors du parcours des Hautes Côtes
(Crédit photo : NCA Environnement)

Ponctuellement, le parcours des Hautes Côtes propose une succession de vallonements rapprochés qui vient cloisonner les visibilités offertes à l'observateur. Les coteaux viticoles et boisés de proximité contraignent les champs de visibilité en réduisant les chances de percevoir le site d'étude dans le paysage local.



Figure 203 : Photographie des panoramas observables en direction du site d'étude, lors du parcours des Hautes Côtes
(Crédit photo : NCA Environnement)

La planitude environnante du site d'étude rend son appréciation difficile depuis l'AER, puisque l'observateur a peu d'occasions de prendre de la hauteur afin d'en lire le dessin. Cependant, le relief qui vient qualifier le secteur des Hautes Côtes, offre à l'observateur des paysages nettement ouverts en direction des parcelles du projet. Ce qui favorise la visibilité de ces dernières malgré leur éloignement. Ainsi, plusieurs panoramas susceptibles d'inclure le projet ont été relevés depuis le parcours de l'AEE.

V. 3. 2. L'influence de l'occupation du sol sur les vues et l'ambiance paysagère

L'occupation des sols d'un territoire d'étude est le deuxième élément justifiant l'ambiance paysagère dans laquelle l'observateur se trouve. Tout comme le relief, les éléments habillant un territoire sont responsables de la profondeur d'une vue donnant sur celui-ci. La carte en page suivante représente la couverture du sol du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, que nous pourrions qualifier de structure paysagère. Les principales d'entre elles seront décrites par la suite, et mettent en évidence le caractère majoritairement rural et boisé du territoire d'étude.

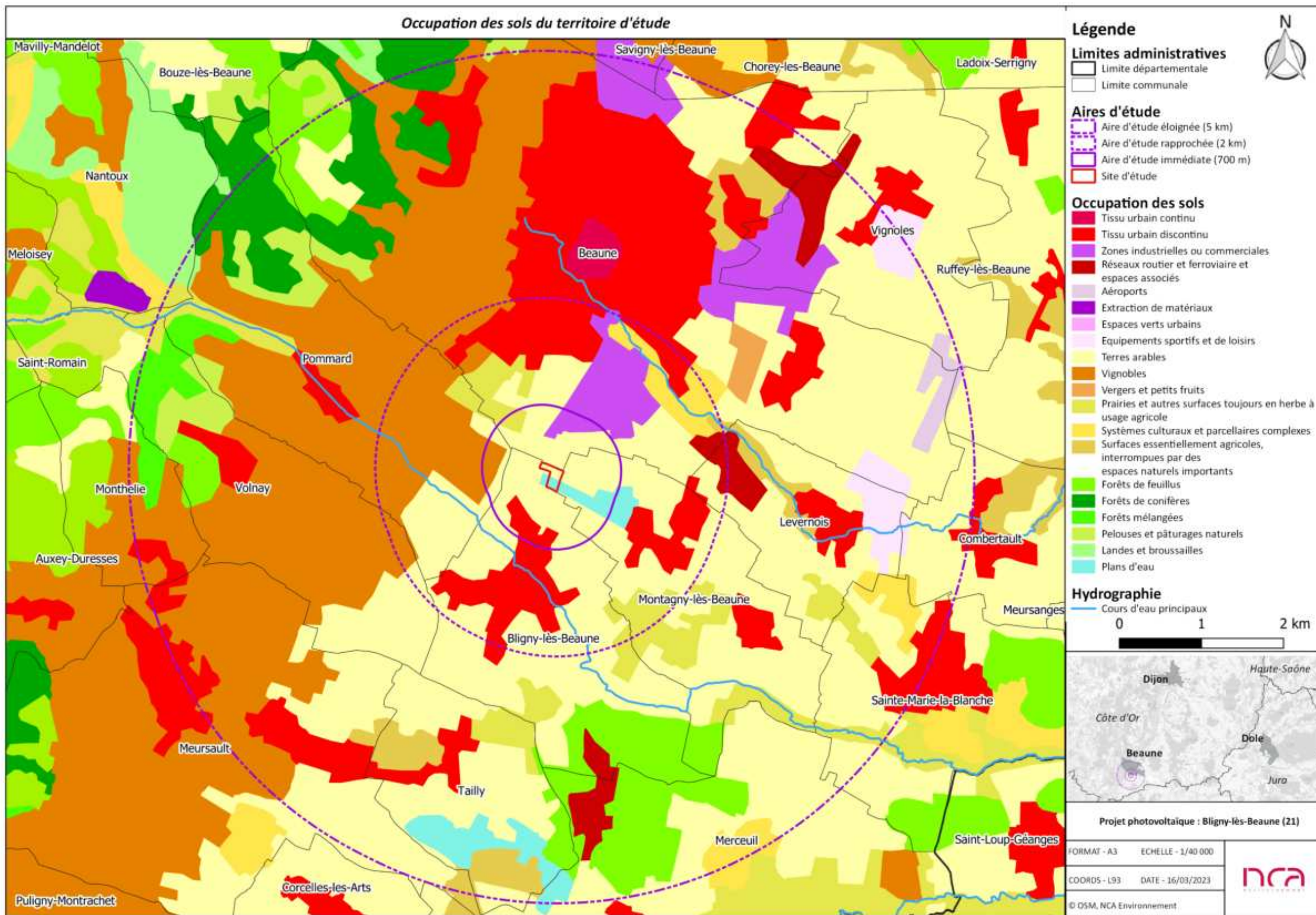


Figure 204 : Carte de l'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

V. 3. 2. 1. Les vignobles

Ils sont remarquables dans la carte d'occupation des sols par leur proportion et leur continuité. Ils prennent place sur les Hautes Côtes ainsi que sur les plaines. Ils indiquent également la présence du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO : les Climats du vignoble de Bourgogne. Les vignobles donnent une dimension géométrique au paysage, puisque l'enchaînement des rangs de vignes ajoute de la perspective aux champs de visibilité dans lesquels ils s'inscrivent. Ils sont un marqueur fort de l'identité paysagère des abords de Beaune, ville renommée à l'échelle mondiale pour la richesse de ses domaines viticoles. Dans cette région, les vignobles se traduisent par une succession de parcelles morcelées dont la totalité s'étend sur des centaines d'hectares. Leurs abords sont bien souvent dépourvus de végétation volumineuse et introduits par des murets qui délimitent certaines parcelles. Ils sont parfois interrompus par les villages qui contrastent par leur volume, les châteaux et par les bâtisses viticoles. L'occupation des sols plutôt basse de cette structure permet d'ouvrir les paysages, d'autant plus lorsque les vignes s'inscrivent sur les coteaux qui déclinent en direction du site d'étude.



Figure 205 : Photographie des vignobles qui s'inscrivent sur les coteaux et les plaines du territoire d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 2. Les terres arables

Les terres arables occupent une place notable au sein du territoire d'étude en s'inscrivant plutôt sur la moitié est. Il s'agit de terres pouvant être cultivées ou labourées, comprenant les terrains en jachère, les cultures et les prairies artificielles. Leurs surfaces s'étendent généralement sur de nombreux hectares, et peuvent être dépourvues d'obstacles visuels. En règle générale, les paysages incluant des terres arables peuvent être monotones s'ils ne présentent pas des éléments de paysage faisant office de points focaux pour l'observateur. Dans ce cas d'étude, les terres arables s'inscrivent sur les plaines de Beaune, et sont souvent interrompues par les villages, les bandes arborées ou encore les bosquets qui viennent dynamiser les paysages. Elles font partie d'un paysage relativement ouvert dont l'arrière-plan est rehaussé par le volume des Hautes Côtes, le tout proposant ainsi des paysages plus rythmés.



Figure 206 : Photographie d'une terre cultivée dont l'arrière-plan est rehaussé par les coteaux viticoles
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 3. Les forêts

D'après la carte d'occupation des sols, la rencontre avec des espaces boisés paraît occasionnelle dans le parcours des aires d'étude. La strate arborée se retrouve sous forme de forêts (feuillus, conifères ou mélangées), de bois et de haies. Les forêts sont essentiellement présentes sur l'extrémité nord-ouest de l'AEE où elles viennent coiffer le sommet des coteaux, ainsi que dans la partie sud, à proximité des étangs d'Or. Ces positions, écartées du site d'étude, ne leur permettent pas vraiment de réduire les chances de voir le site d'étude se dessiner dans le paysage. Cependant, les forêts ajoutent du volume et de la texture aux champs de visibilité en participant à la diversité des ambiances paysagères rencontrées.



Figure 207 : Photographie des masses boisées qui coiffent le sommet des coteaux
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 4. Les tissus urbains continus et discontinus

Les tissus urbains représentent les villes et villages rencontrés dans les aires d'étude du projet. D'après la carte d'occupation des sols, ils sont relativement nombreux et sont témoins de l'attractivité de Beaune, sous-préfecture de la Côte-d'Or et capitale bourguignonne du vin. Le vieux bourg de la ville est d'ailleurs qualifié de tissu urbain continu, qui traduit la densité du bâti sur cette localité.



Figure 208 : Photographie du centre-bourg de Beaune
(Crédit photo : NCA Environnement)

Plus on s'éloigne du centre de Beaune, plus le tissu urbain s'aère et devient « discontinu ». Il représente donc la couronne périphérique de la sous-préfecture ainsi que les villages viticoles qui gravitent autour d'elle. Dans cette région, l'habitat est rarement isolé et se réunit plutôt à proximité des villages. Ces zones d'habitations rythment sa visite. Au cœur des centres-bourgs et des hameaux, la hauteur et la densité du bâti rendent parfois l'appréciation du paysage lointain difficile. Au même titre que les forêts, les surfaces bâties représentent des masques visuels permanents dans un paysage, selon la position de l'observateur. En effet, au vu du relief qui caractérise les Hautes Côtes, il n'est pas rare de dominer certains villages en voyant le paysage environnant se révéler.



Figure 209 : Photographie du bourg de Monthélie
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 5. Les zones industrielles ou commerciales

Elles sont majoritairement présentes aux entrées sud, est et nord de Beaune et témoignent de l'attractivité de la ville. Elles induisent une image industrielle aux paysages en introduisant des bâtiments souvent géométriques, tûlés et colorés. Elles sont composées de divers commerces, mais surtout d'industries dont l'activité tourne autour de l'exploitation viticole. Leur emprise relativement importante conforte l'anthropisation du paysage déjà soutenue par une proportion de tissu bâti important et par la présence de nombreux cépages. Lors de leur traversée, les paysages sont bien souvent contraints par la proximité du bâti, ce qui devient défavorable à l'appréciation du site d'étude.



Figure 210 : Photographie d'une zone industrielle
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 6. Les réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés

Ils traduisent la proximité d'axes de circulation importants. Dans ce cas d'étude, il s'agit de la voie ferrée reliant Paris à Lyon ainsi que de l'autoroute A6 dont la sortie permet la desserte de Beaune et des villages environnants. Cet axe routier, peu encaissé, est visible à plusieurs reprises lors du parcours des aires d'étude, essentiellement depuis les hauteurs des Hautes Côtes. À son approche, la planitude des environs la rend difficilement visible, mais le bruit qu'elle génère témoigne de sa proximité. Ces grandes voies de circulation appuient l'anthropisation du territoire en soulignant son attractivité.



Figure 211 : Photographie du passage de l'autoroute A6, à l'est de l'aire d'étude éloignée
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 7. Les plans d'eau

Bien que les veines hydrographiques du territoire d'étude soient relativement discrètes, la carte d'occupation des sols indique que plusieurs plans d'eau viennent ponctuer les aires d'étude. Les plus notables d'entre eux prennent place au nord de l'AEE et portent le nom d'étangs d'Or. Il s'agit d'un lieu de promenade et de pêche local dont les paysages hydrographiques et plutôt arborés contrastent avec les plaines cultivées et vignobles alentour.



Figure 212 : Photographie d'un des plans d'eau des étangs d'Or
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les aires d'étude sont majoritairement définies par les vignobles et par les cultures qui permettent d'ouvrir plusieurs paysages. Cette ouverture est accentuée au nord-ouest par les coteaux dont le parcours permet de poser le regard sur le site d'étude. Autrement, la proportion importante de bâtis, la proximité de zones industrielles et commerciales ainsi que l'inclusion d'axes de circulation importants, viennent conforter l'anthropisation du paysage en favorisant l'intégration d'un parc solaire à l'emprise limitée.

V. 3. 3. La prise en compte du patrimoine protégé

Le contexte élargi du territoire d'étude a mis en évidence la composition de son patrimoine protégé (Figure 190). Lors de la réalisation de la campagne de terrain, une attention toute particulière a été portée à ces éléments, afin de s'assurer que le projet de centrale photovoltaïque au sol de Bligny-lès-Beaune ne porte pas atteinte à leur valeur patrimoniale. Pour rappel, le patrimoine protégé du territoire d'étude se compose d'un bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO (les Climats du vignoble de Bourgogne) et sa zone tampon, de SPR, de sites inscrits ou classés ainsi que monuments historiques.

L'ensemble du patrimoine protégé du territoire d'étude a été prospecté afin de déterminer s'il existe un lien visuel possible entre l'élément en question et le site d'étude de Bligny-lès-Beaune.

Pour les raisons suivantes, nous pouvons affirmer que la plupart des éléments du patrimoine protégé référencés dans le territoire d'étude sont visuellement isolés du site d'étude :

- Topographie défavorable à une appréciation du site d'étude ;
- Orientation du monument historique ne permettant pas à l'observateur de profiter de vues dégagées en direction du site d'étude ;
- Présence de la strate arborée, ne permettant pas à l'observateur d'apprécier le site d'étude ;
- Présence de bâti, faisant office de masque visuel permanent.

Cependant, il sera vu que le parcours du secteur des Hautes Côtes met en évidence certains cas de covisibilité entre des monuments historiques et le site d'étude.

Ces affirmations sont mises en évidence par la suite, pour chacun des éléments du patrimoine protégé référencés. Les éléments suivants sont alors précisés :

- Nom et localisation du monument historique ;
- Localisation des prises de vue ;
- Direction du site d'étude ;
- Photographie du monument ;
- Photographie du paysage visible en direction du site d'étude, depuis le monument ;
- Année de classement/d'inscription aux monuments historiques ;
- Distance du site d'étude ;
- Élément favorable/défavorable à une visibilité du site d'étude.

V. 3. 3. 1. Les éléments du patrimoine protégé compris dans le bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO : les Climats du vignoble de Bourgogne

Les Climats du vignoble de Bourgogne concernent près de la moitié ouest du territoire d'étude. Ce bien inclut les éléments suivants qui seront abordés dans cette partie :

- La ville de Beaune avec son SPR, ses 7 sites inscrits et classés et ses 32 monuments historiques ;
- Le site classé de la Côte méridionale de Beaune qui inclut le monument historique de la Chapelle de Baptault (Beaune) ;
- Le SPR de Meursault et ses deux monuments historiques ;
- Les monuments historiques de l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Barthélémy (Pommard), l'Eglise Saint-Cyr et Sainte-Julitte ainsi que la Chapelle du Cimetière (Volnay), l'Eglise Saint-Germain d'Auxerre et le Château (Monthélie).

L'appréciation de la sensibilité du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO résultera de celles attribuées aux éléments du patrimoine protégé qu'il comprend.

BEAUNE ET SES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE PROTÉGÉ

La grande majorité des éléments du patrimoine protégé de Beaune se trouvent en son centre. Ce dernier est concerné par un SPR, par 7 sites inscrits et classés et par 31 monuments historiques.

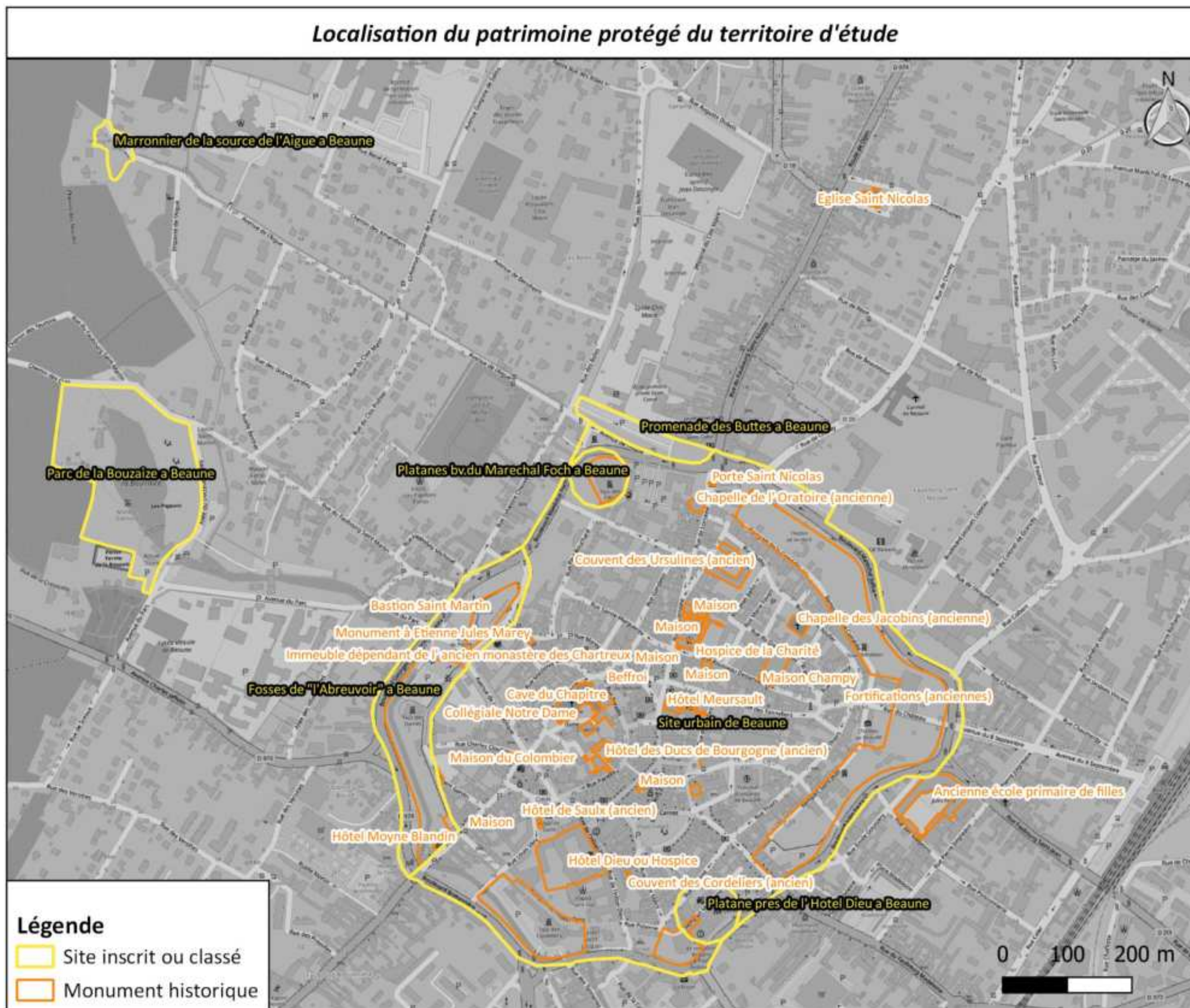


Figure 213 : Localisation du patrimoine protégé du centre de Beaune

Les sites inscrits et classés

• **Le site urbain de Beaune**

Les cartes ci-dessous localisent le site à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 214 : Localisation du site urbain de Beaune et des prises de vues



Figure 215 : Prise de vue 1 - Photographie du site urbain de Beaune / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrit depuis 1957	2,2 km	Bâti	Non	Non	Nulle

• **La Fosse de l'Abreuvoir**

Les cartes ci-dessous localisent le site à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.

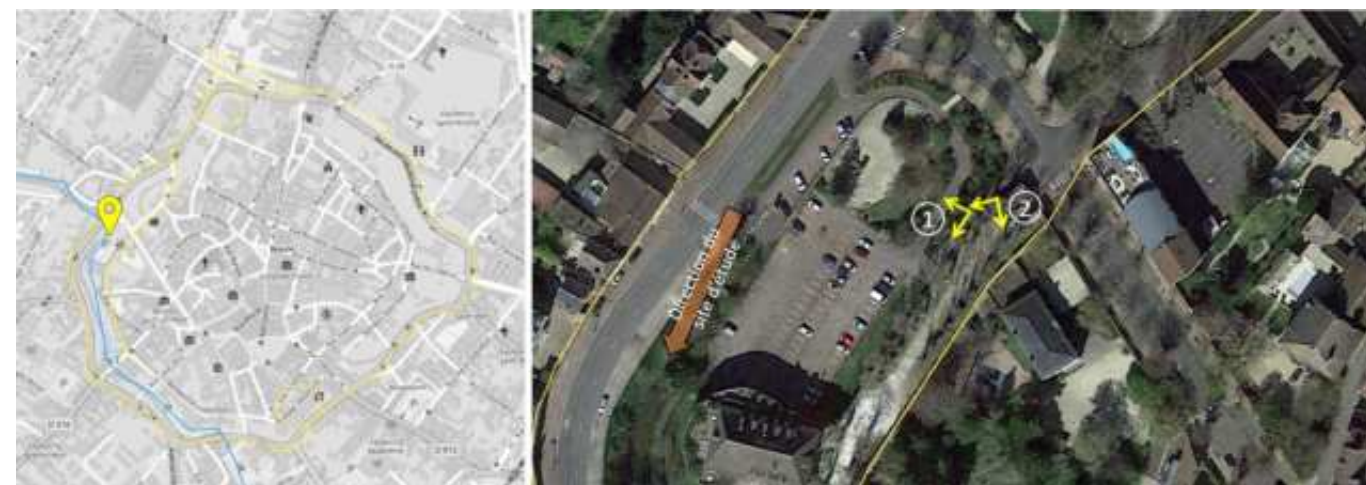


Figure 216 : Localisation du site de la Fosse de l'Abreuvoir et des prises de vues



Figure 217 : Prise de vue 1 - Photographie du site de la Fosse de l'Abreuvoir / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrite depuis 1934	2,3 km	Bâti, végétation	Non	Non	Nulle

• **Les platanes du boulevard du Maréchal Foch**

Les cartes ci-dessous localisent le site à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.

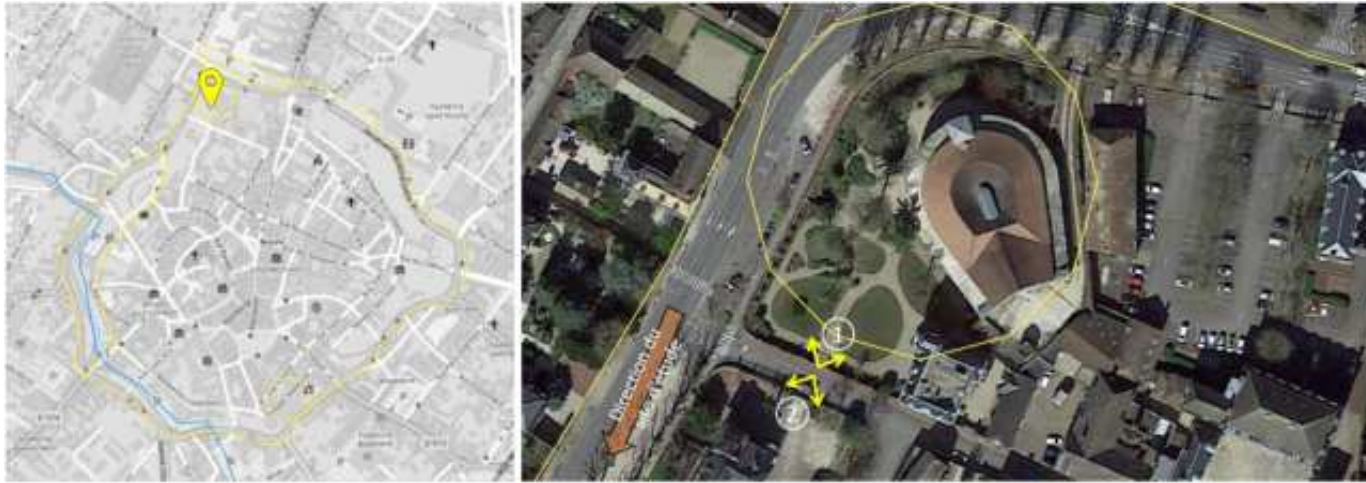


Figure 218 : Localisation du site des Platanes du boulevard du Maréchal Foch et des prises de vues



Figure 219 : Prise de vue 1 - Photographie du site des platanes du Boulevard du Maréchal Foch / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classé depuis 1938	2,9 km	Bâti	Non	Non	Nulle

• **La Promenade des Buttes**

Les cartes ci-dessous localisent le site à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.

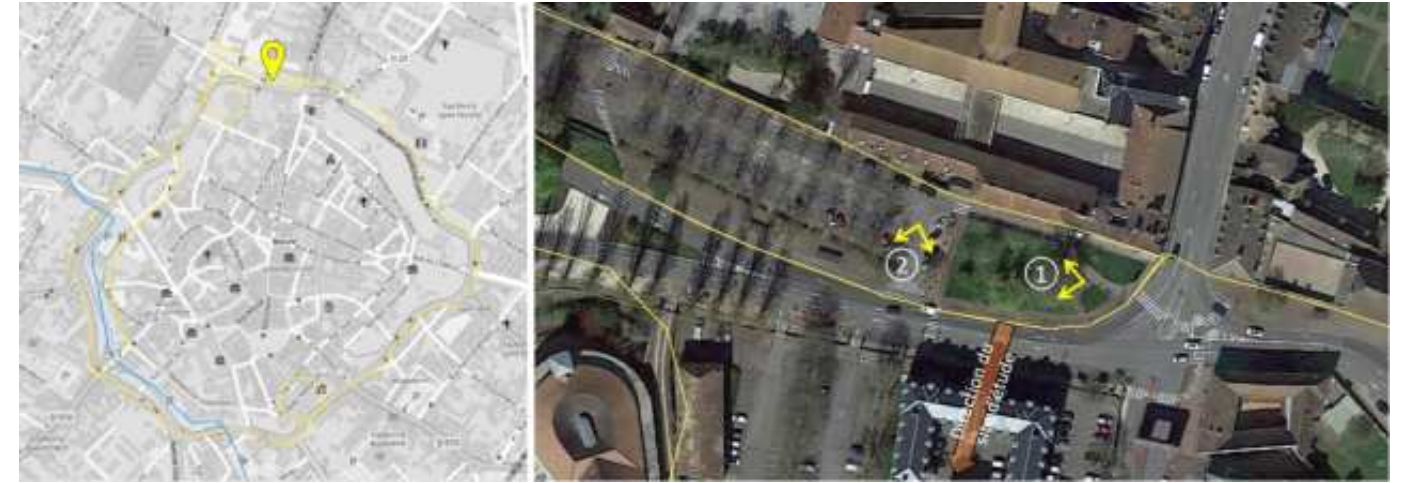


Figure 220 : Localisation du site de la promenade des Buttes et des prises de vues



Figure 221 : Prise de vue 1 - Photographie du site des platanes de la Promenade des Buttes / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classée depuis 1937	3,0 km	Bâti	Non	Non	Nulle

• **Le platane près de l'Hôtel Dieu**

Les cartes ci-dessous localisent le site à l'échelle du centre de Beaune. Le site est compris dans un domaine privé qui est difficilement accessible depuis l'extérieur et qu'il n'a pas été possible de prospecter. Cependant, compte tenu des observations réalisées sur les sites précédemment présentés, nous pouvons en déduire qu'il n'est pas non plus possible d'établir des liens visuels entre cet élément du patrimoine protégé et les parcelles du projet.

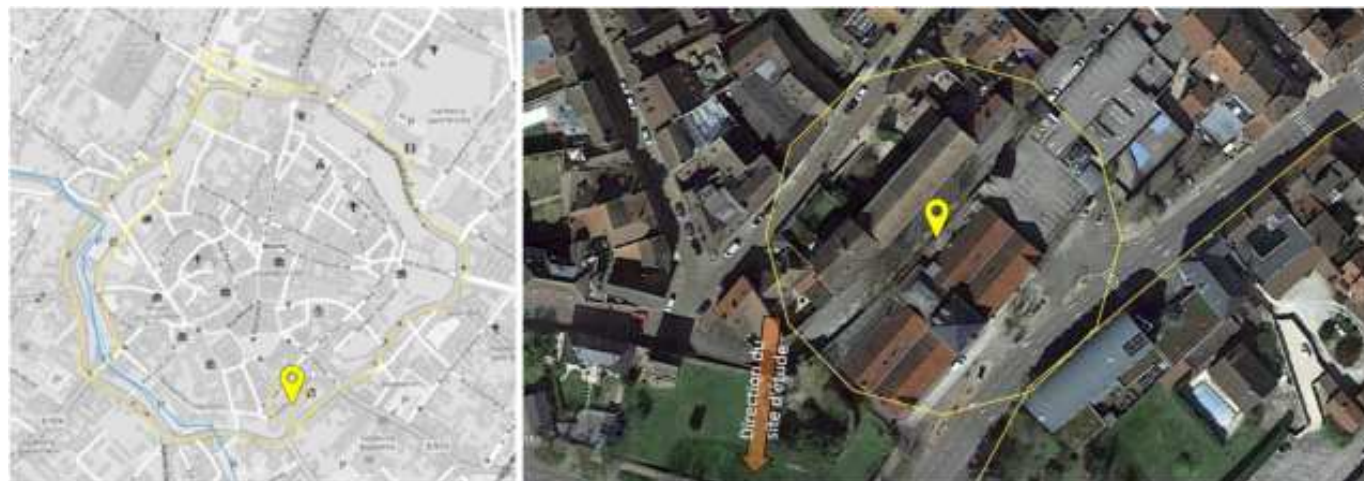


Figure 222 : Localisation du site du Platane près de l'Hôtel Dieu

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classé depuis 1938	2,3 km	Bâti	Non	Non	Nulle

• **Le parc de la Bouzaise**

Les cartes ci-dessous localisent le site de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 223 : Localisation du site du parc de la Bouzaise et des prises de vues



Figure 224 : Prise de vue 1 - Photographie du site du parc de la Bouzaise / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classé depuis 1949	2,7 km	Végétation	Non	Non	Nulle

- **Le marronnier de la source de l'Aigue**

Les cartes ci-dessous localisent le site de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 225 : Localisation du site du marronnier de la source de l'Aigue et des prises de vues



Figure 226 : Prise de vue 1 - Photographie du site du marronnier de la source de l'Aigue / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classé depuis 1949	2,7 km	Végétation, bâti	Non	Non	Nulle

Les monuments historiques

Sur les 31 monuments historiques présents dans le centre-bourg de Beaune, les 10 plus remarquables vont être présentés dans cette partie. A noter que l'ensemble des monuments historiques s'inscrit dans un contexte paysager similaire, permettant d'attribuer une sensibilité générale à ces éléments du patrimoine protégé comme étant nulle.

- **Le Bastion Saint-Martin**

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 227 : Localisation du Bastion Saint-Martin et des prises de vue



Figure 228 : Prise de vue 1 - Photographie du Bastion Saint-Martin / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrit depuis 1928	2,7 km	Végétation, bâti	Non	Non	Nulle

• **La Porte Saint-Nicolas**

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.

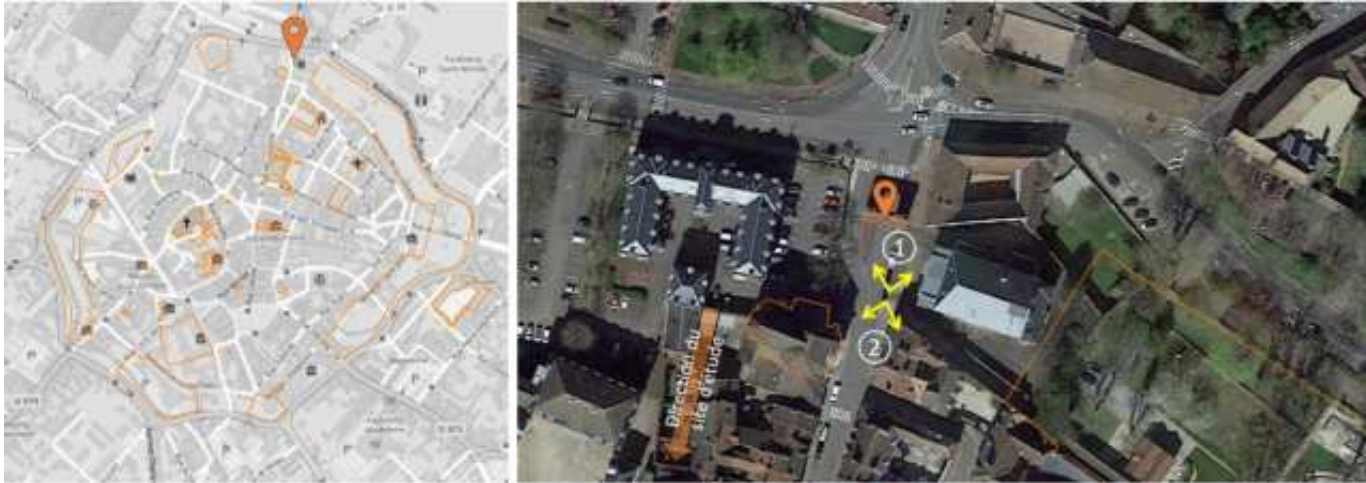


Figure 229 : Localisation de la Porte Saint-Nicolas et des prises de vue

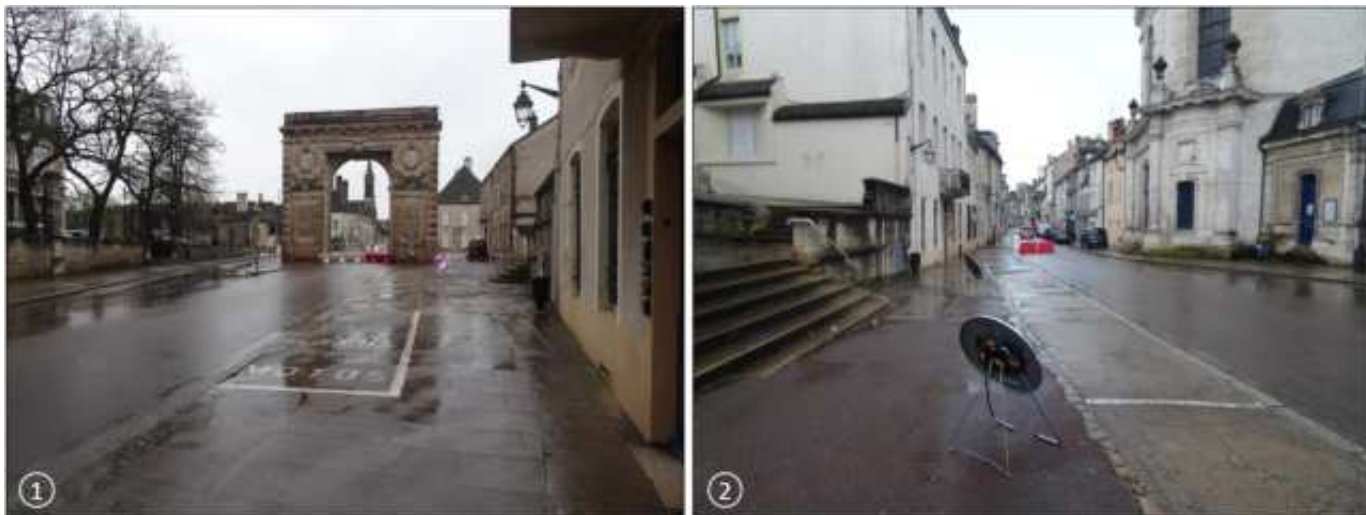


Figure 230 : Prise de vue 1 - Photographie de la Porte Saint-Nicolas / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classée depuis 1908	3,0 km	Bâti	Non	Non	Nulle

• **La Chapelle de l'Oratoire**

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 231 : Localisation de la Chapelle de l'Oratoire et des prises de vue

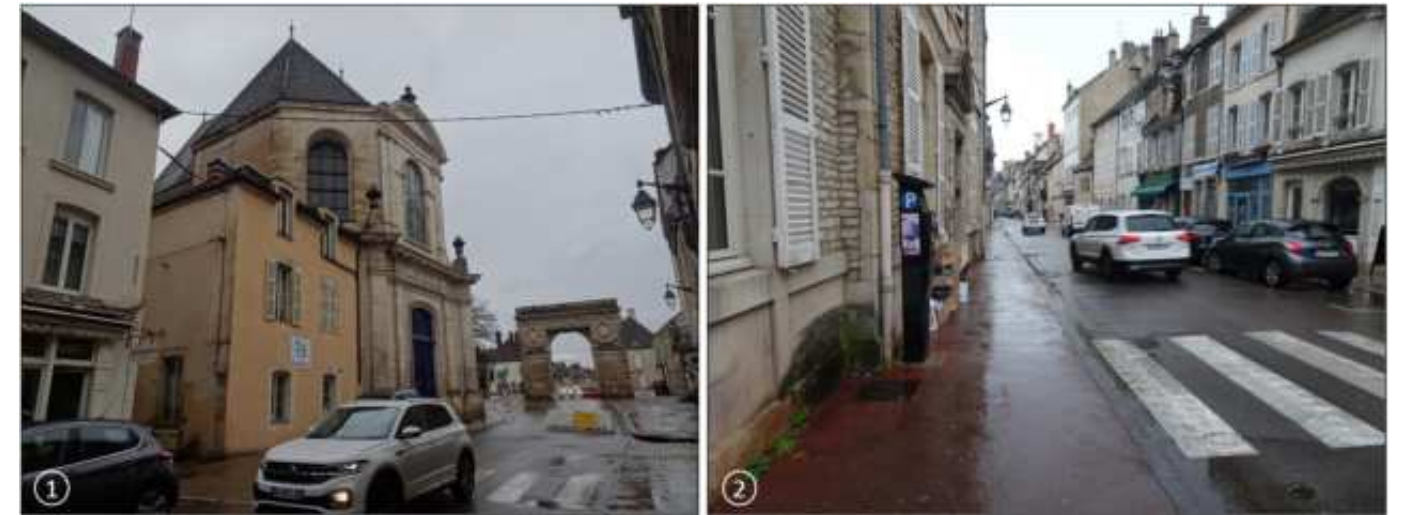


Figure 232 : Prise de vue 1 - Photographie de la Chapelle de l'Oratoire / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Classée depuis 1921	3,0 km	Bâti	Non	Non	Nulle

• **Le Couvent des Ursulines**

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 233 : Localisation du couvent des Ursulines et des prises de vue



Figure 234 : Prise de vue 1 - Photographie du Couvent des Ursulines / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrit depuis 1946	2,8 km	Bâti	Non	Non	Nulle

• **La Chapelle des Jacobins**

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.

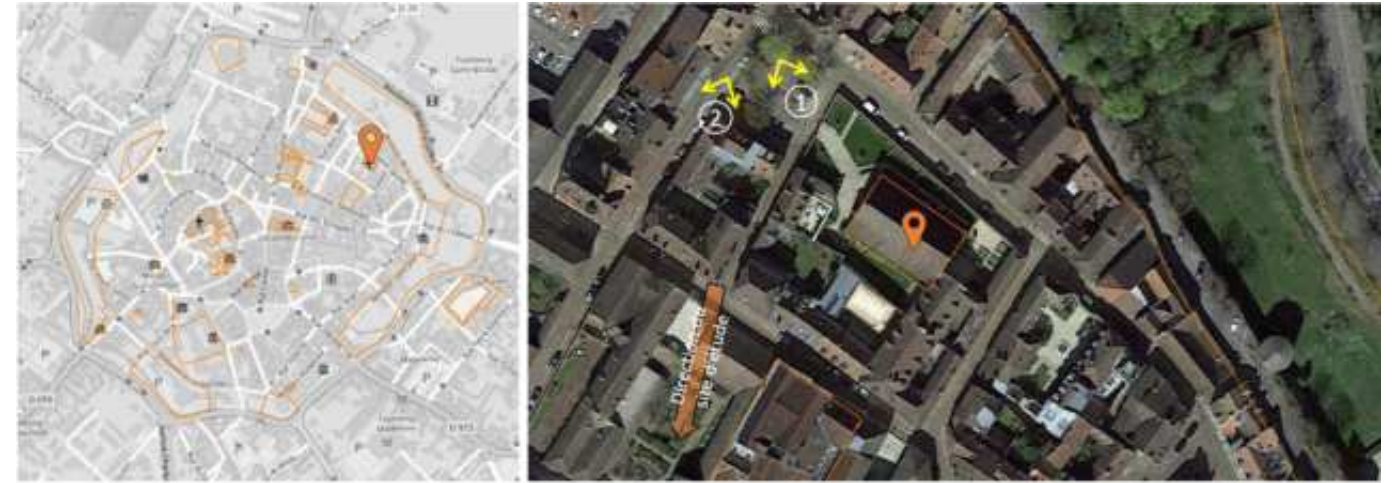


Figure 235 : Localisation de la Chapelle des Jacobins et des prises de vue



Figure 236 : Prise de vue 1 - Photographie de la Chapelle des Jacobins / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrite depuis 2007	2,8 km	Bâti	Non	Non	Nulle

• **Les fortifications**

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.

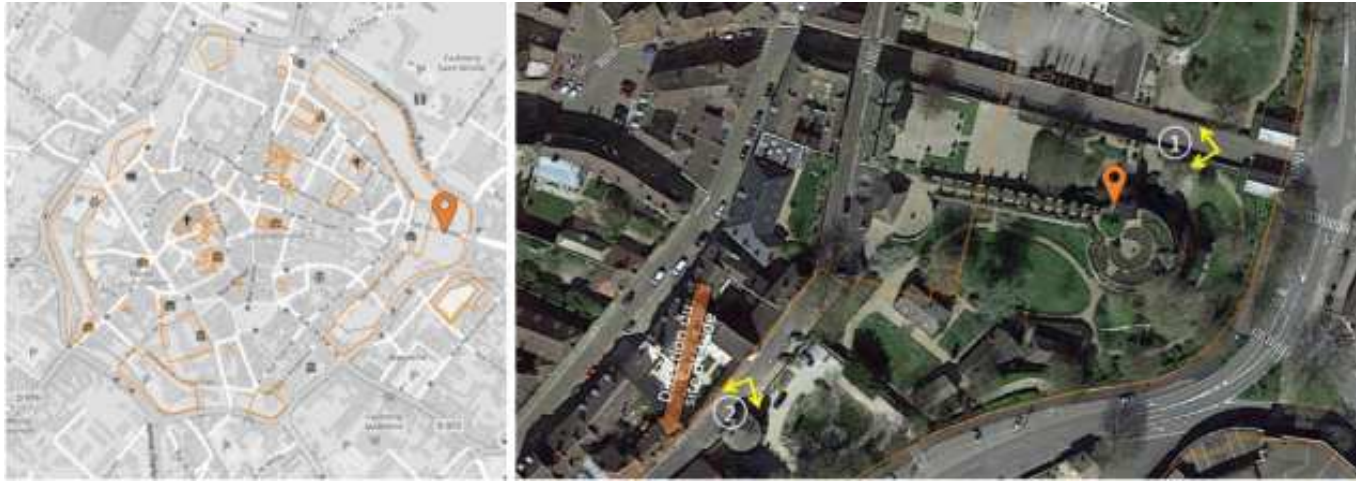


Figure 237 : Localisation des fortifications et des prises de vue



Figure 238 : Prise de vue 1 - Photographie des fortifications / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrits depuis 1929 et 1937	2,2 km	Bâti	Non	Non	Nulle

• **Le couvent des Carmélites**

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du centre de Beaune, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 239 : Localisation du couvent des Carmélites et des prises de vue



Figure 240 : Prise de vue 1 - Photographie du couvent des Carmélites / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrit depuis 1950	2,6 km	Bâti	Non	Non	Nulle